

La tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales).

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Ce débat permet au Conseil Communautaire d'être informé de l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités du budget primitif. Ce débat est aussi un outil de prospective et il donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter :

- les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la gestion et la structure de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (ajouté par l'article 107 de la loi NOTRE).
- [L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur \(ajouté par la LPFP 2018-2022\)](#)
- [L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette \(ajouté par la LPFP 2018-2022\)](#)

Il doit être publié et transmis aux services de l'Etat et aux Communes membres.

Le présent rapport est organisé comme suit :

1. Contexte
2. La situation financière de la Communauté de Communes au 01/01/2018
  - 1.1. Recettes
  - 1.2. Dépenses de fonctionnement
  - 1.3. Effectifs
  - 1.4. Investissements
  - 1.5. Endettement
3. Les perspectives et orientations
  - 2.1. Perspectives 2018-2020
  - 2.2. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2018
  - 2.3. Investissements projetés en 2018
  - 2.4. Epargne et autofinancement de la Communauté de Communes
  - 2.5. Prospective 2018-2020

## 1. Contexte

La Communauté de Communes du Perche a accueilli le 1<sup>er</sup> janvier 2017 trois nouvelles communes (Chapelle Royale, Les Autels Villevillon et Luigny) et exerce de nouvelles compétences :

- Création, aménagement, entretien et gestion de toutes les zones d'activité,
- Actions de développement économique (dont immobilier économique),
- Promotion du tourisme,
- Politique locale du commerce d'intérêt communautaire,
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations),
- Aire d'accueil des gens du voyage,
- Rattachement de l'office public de l'habitat (Nogent Perche Habitat) à la CdC
- Documents d'urbanisme (dont PLUI – plan local d'urbanisme intercommunal)

Cette évolution a eu des répercussions sur le plan organisationnel et financier pour la Communauté de Communes. En particulier, 2 syndicats ont été dissous au 1<sup>er</sup> janvier (SYVAL et SYNDIVAL, gérant les zones d'activité et l'immobilier économique sur Nogent le Rotrou), de même que la régie municipale du transport scolaire de Luigny.

Depuis 2017, les finances de la Communauté de communes du Perche sont organisées en un budget principal et quatre budgets annexes :

- Régie de transport scolaire (qui comprend également le budget de la régie de transport de Luigny depuis 2017),
- SPANC (assainissement non collectif),
- Zones d'activités ZA (regroupant l'ancien budget ZA de la Communauté de Communes et le budget du SYNDIVAL),
- Immobilier économique (regroupant le budget du SYVAL). Ce budget est assujéti à la TVA sur les encaissements.

En 2018, des nouveaux transferts de compétences ont été opérés. Ceux-ci ne s'accompagnent pas d'un transfert de charge financière des communes :

- Programme local de l'habitat
- Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

## 2. La situation financière de la Communauté de Communes au 01/01/2018

### 1.1. Recettes de fonctionnement

#### • Evolution de la fiscalité

Les recettes nettes générées par la fiscalité intercommunale ont progressé en 2017 par rapport à 2016, suite à une revalorisation des taux.

Le produit de la fiscalité ménage s'élève à 1 108 564 € en 2017.

FISCALITE MENAGE	2015		2016		2017		Evolution 2016-2017
	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	
Taxe Habitation	1.11%	243 656 €	1.67%	355 103 €	2.51%	560 178 €	205 075 €
Foncier Bâti	1.05%	210 684 €	1.58%	314 851 €	2.37%	504 230 €	189 379 €
Foncier Non Bâti	1.83%	25 580 €	2.75%	38 719 €	2.75%	44 156 €	5 437 €
<b>TOTAL</b>		<b>479 920 €</b>		<b>708 673 €</b>		<b>1 108 564 €</b>	<b>399 891 €</b>

Suite au passage au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1<sup>er</sup> janvier 2016, un taux de fiscalité unique s'applique en matière de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Une harmonisation progressive du taux sera réalisée jusqu'en 2023 sur les différentes communes membres pour tenir compte des écarts qui existaient lors de la mise en place.

Ainsi, les taux appliqués sur les Communes en 2017 dans le cadre du lissage progressif ont été les suivants :

Commune	Taux	Commune	Taux
Argenvilliers	21.83%	La Gaudaine	21.10%
Authon du Perche	21.46%	Luigny	20.57%
Beaumont les Autels	22.31%	Margon	19.98%
Béthonvilliers	18.15%	Miermaigne	24.07%
Brunelles	21.62%	Nogent le Rotrou	25.21%
Champrond en Perchet	24.01%	St Bomer	25.12%
Chapelle Royale	20.57%	St Jean Pierre Fixte	20.63%
Charbonnières	20.92%	Soizé	19.54%
Coudray au Perche	18.19%	Souancé au Perche	22.64%
Les Autels Villevillon	20.57%	Trizay Coutretot St Serge	20.63%
Les Etilleux	19.62%	Vichères	19.16%

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises a été revalorisé en 2017 par le Conseil Communautaire, passant de 23.74% (taux moyen pondéré) à 23.98%.

La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) a également progressée en 2017 (+222 256€). Cette imposition est néanmoins très fluctuante, liée notamment à la conjoncture. Les prévisions pour 2018 indiquent une baisse de 197 000€.

Enfin, la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales > 400m<sup>2</sup>) a augmenté en 2017 suite à l'agrandissement de grandes surfaces.

FISCALITE ENTREPRISES	CA 2015			CA 2016	Projection CA 2017	Evolution 2016-2017
	Communes	CdC	TOTAL	CdC	CdC	
<b>CFE (*)</b>	1 849 124 €	82 302 €	1 931 426 €	2 056 496 €	2 290 490 €	233 994 €
<b>CVAE (*)</b>	1 080 034 €	46 089 €	1 126 123 €	1 207 941 €	1 430 197 €	222 256 €
<b>TASCOM (*)</b>	377 920 €	0	377 920 €	448 435 €	529 782 €	81 347 €
<b>IFER (*)</b>	84 031 €	0	84 031 €	86 485 €	93 389 €	6 904 €
<b>Autres impôts (TAFNB) (*)</b>	43 477 €	0	43 477 €	43 477 €	46 960 €	3 483 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 434 586 €</b>	<b>128 391 €</b>	<b>3 562 977 €</b>	<b>3 842 834 €</b>	<b>4 390 818 €</b>	<b>547 984 €</b>

(\*) CFE = Cotisation Foncière des Entreprises ; CVAE = Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, TASCOM = Taxe sur les Surfaces Commerciales ; IFER = Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux ; TAFNB = Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti

#### • **Baisse généralisée des dotations en 2017**

##### Dotation d'intercommunalité :

Après une baisse en 2014 et 2015 (-38%), le montant de la Dotation d'intercommunalité a nettement augmenté en 2016 suite au passage en FPU<sup>1</sup>. Il est ainsi passé de 142 905€ en 2015 à 466 858€ en 2016 (soit +323 953 €).

Il est retombé à 442 569 € en 2017 (-24 289€)

La CC du Perche a bénéficié en 2017 du maintien de la bonification de DGF (163 721€ du montant de la dotation d'intercommunalité) car elle disposait des compétences requises.

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la CC Perche était de 0.31 en 2017 (CIF moyen de la catégorie : 0.36). Ce coefficient mesure les produits fiscaux transférés par les communes. Plus il est élevé, plus les communes ont transféré de compétences à la Communauté de Communes.

Pour mémoire, le CIF de la CdC était de 0.17 en 2015

##### Dotation de compensation :

Cette dotation correspond à la compensation part salaire que percevaient les communes avant le passage en FPU. Elle est en baisse depuis 2016, atteignant 1 708 064 € en 2017 (-59 032 € en 2 ans).

<sup>1</sup> FPU = Fiscalité Professionnelle Unique

Les montants de DGF ne sont pas encore connus pour 2018.

La loi de Finances pour 2018 prévoit néanmoins un maintien de l'enveloppe à l'échelle nationale.

De plus la CdC va continuer de bénéficier de la bonification de DGF en 2018.

#### Baisse du FPIC et suppression du fonds départemental de péréquation

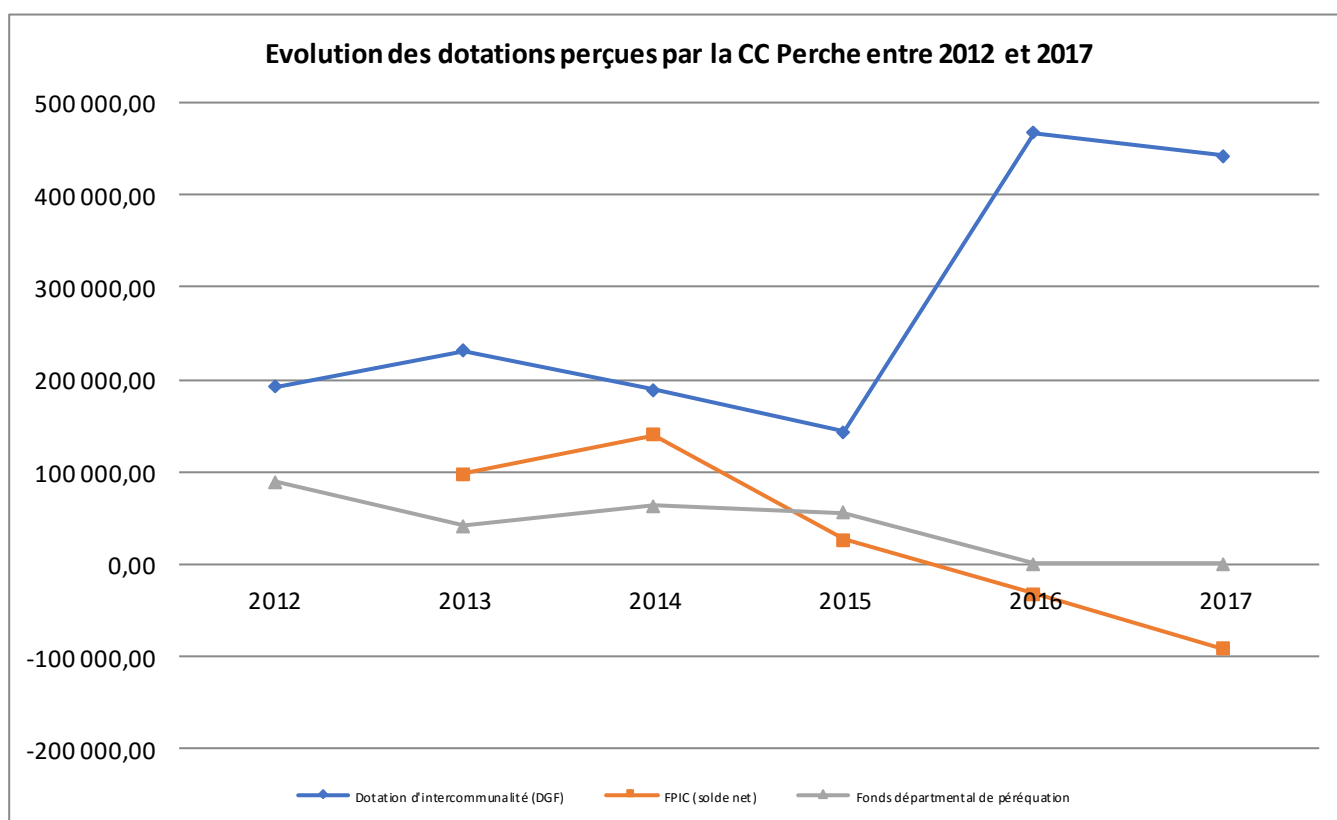
Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est constitué d'une dépense et d'une recette pour la CC Perche. Il est en forte baisse depuis 2015. La Communauté de Communes est devenue contributeur net depuis 2016.

Ainsi, alors qu'elle percevait une recette nette de 25 768 € en 2015, la CC Perche a versé 92 074 € en 2017 (soit une baisse de 117 842 €).

Droit commun 2015			Droit commun 2016			Droit commun 2017		
Montant prélevé	Montant reversé	Solde net	Montant prélevé	Montant reversé	Solde net	Montant prélevé	Montant reversé	Solde de droit commun
-45 097	70 865	<b>25 768</b>	-169 627	136 814	<b>-32 813</b>	-199 020	106 946	<b>-92 074</b>

En outre, l'évolution de cette dotation ne peut être estimée et son montant est transmis tardivement à la CdC, après le vote des budgets (en mai ou juin), créant des incertitudes voire des difficultés de prévision budgétaire.

Par ailleurs, la Communauté de Communes ne perçoit plus le fonds départemental de péréquation depuis 2016 (recette de plus de 58 000€ en moyenne par an entre 2011 et 2015).



## 1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la Communauté de communes ont augmenté en 2017 suite à l'adhésion des Communes, aux importants transferts de compétences effectués en début d'année et à la mise en service de la Maison de santé. Il faut néanmoins noter que certains services font l'objet de recettes (loyers, subventions de fonctionnement, etc.).

Les charges nouvelles se répartissent globalement comme suit :

- Intervention économique (dont tourisme et participation à la zone d'activité de Luigny) : 1 604 000€,
- Aire d'accueil des gens du voyage : 56 800 (80 700€ en dépenses, 23 900 € en recettes),

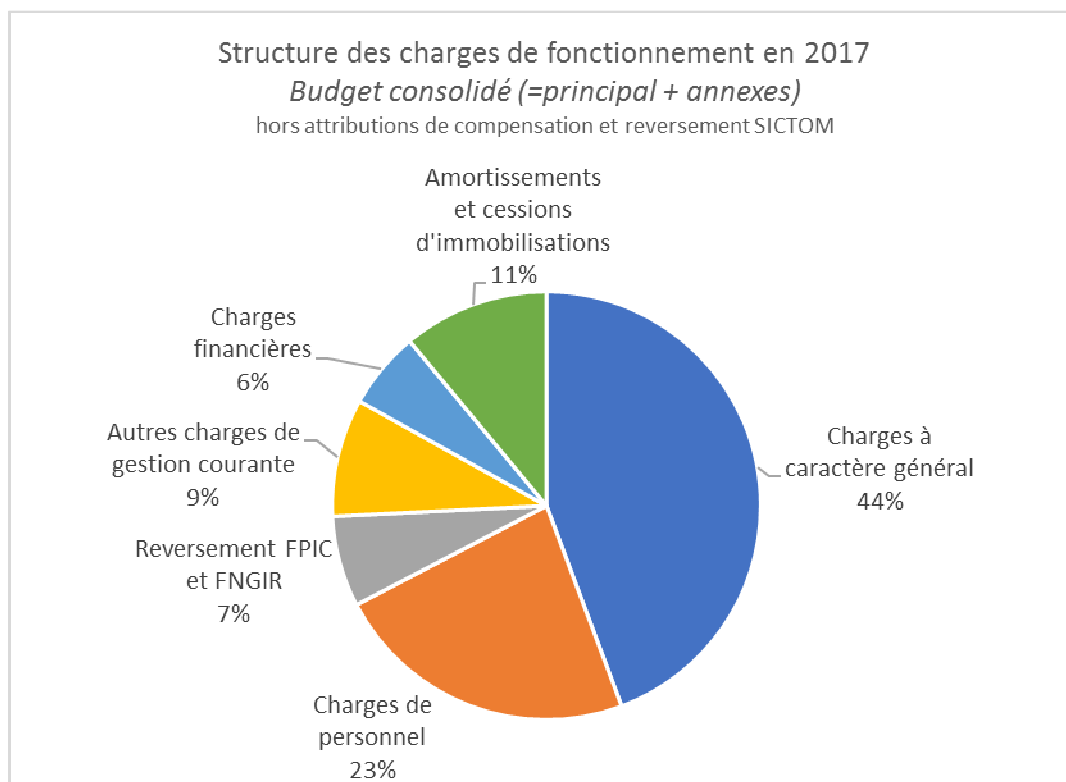
- Urbanisme : 16 400 €,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations : 33 000€,
- Maison de Santé : 32 900 € (89 000 € en dépenses, 56 100€ en recettes).

Elles se répartissent dans les différents postes comptables, induisant une augmentation importante des charges à caractère général, des autres charges de gestion courante, des charges financières et des dotations aux amortissements.

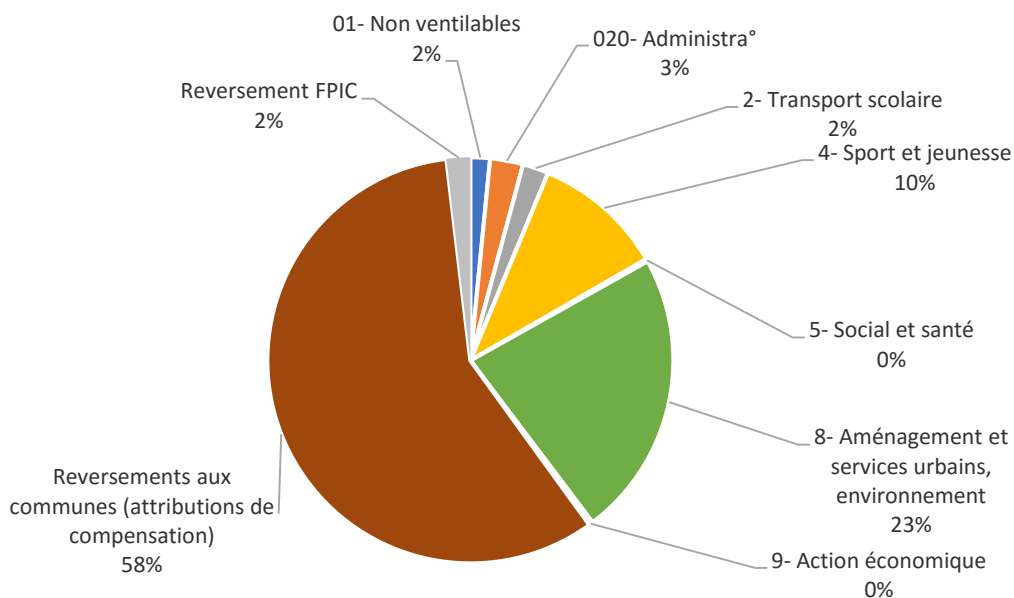
A contrario et pour tenir compte de ces transferts financiers, le volume des attributions de compensations versées aux communes baisse de plus de 1.4 M€ entre 2016 et 2017.

**Evolution des charges de fonctionnement BUDGET CONSOLIDE (= budget principal + budgets annexes) :**

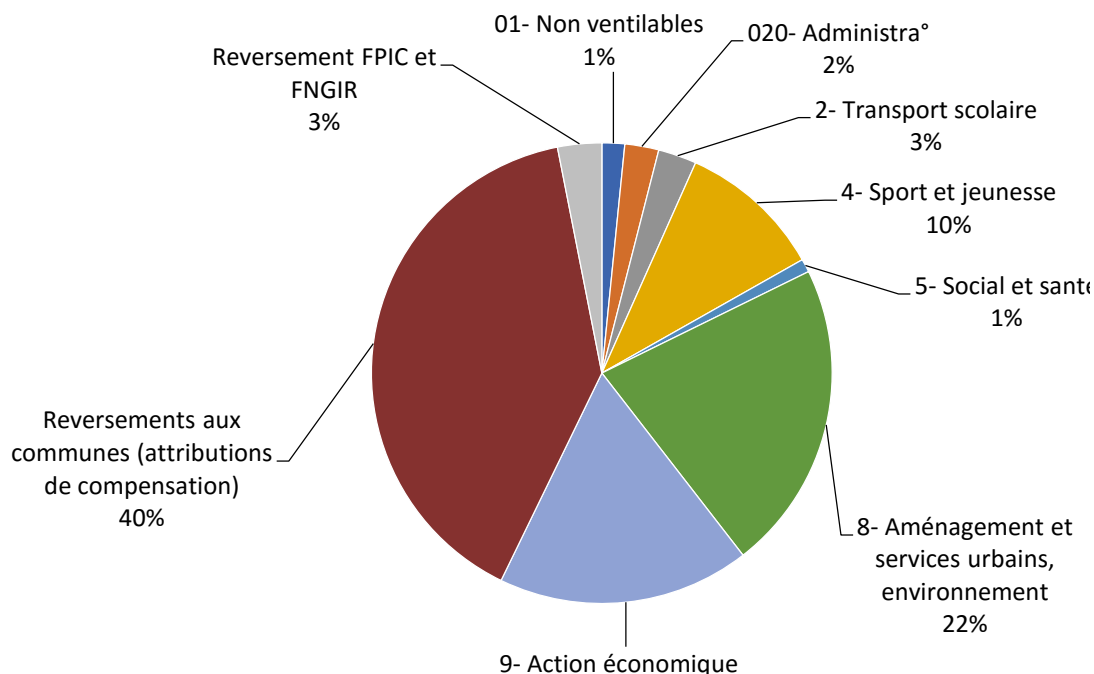
		CA 2015	CA 2016	Projection CA 2017
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	45 886,41	30 626,05
011	Charges à caractère général	491 849,67	557 715,44	1 935 562,20
012	Charges de personnel	873 406,55	932 825,21	987 067,10
014	Versement SICTOM	1 964 728,00	2 022 097,00	2 038 107,00
014	Attributions de compensation	0,00	5 253 301,00	3 840 969,92
014	Reversement FPIC et FNGIR	45 097,00	169 627,00	298 205,00
65	Autres charges de gestion courante	128 159,38	121 594,72	386 979,74
66	Charges financières	59 891,75	57 043,31	253 834,60
67	Charges exceptionnelles	907,08	10 067,29	2 178,24
042	Dotations aux amortissements et opérations liées aux cessions d'immobilisations	246 996,73	251 178,24	479 909,61
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	115 579,84
	<b>TOTAL</b>	<b>3 811 036,16</b>	<b>9 421 335,62</b>	<b>10 369 019,30</b>



### Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction en 2016 (compte administratif)



### Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction en 2017 (compte administratif prévisionnel)



On constate une diminution des versements aux communes entre 2017 et 2018, au profit de l'action économique qui représente 18% des dépenses de fonctionnement en 2017. Cette évolution fait suite au transfert de la compétence économique à la CC Perche et à la reprise des budgets des syndicats SYVAL et SYNDIVAL.

La fonction « 8- Aménagement et services urbains, environnement » regroupe les déchets ménagers, les interconnexions d'eau potable, le haut débit.

Les charges non ventilables comprennent la cotisation au PETR, les indemnités des élus et diverses autres charges.

### 1.3. Effectifs

Au 31 décembre 2017, la Communauté de Communes comptait 34 agents permanents, parmi lesquels 23 titulaires et 11 contractuels, le tout représentant 23,8 équivalents temps plein. 1 agent relève de la catégorie A, 4 de catégorie B et 29 de la catégorie C.

16 agents étaient par ailleurs mis à disposition par les Communes membres.

La Communauté de Communes mettait quant à elle 8 agents à disposition des communes à cette date.

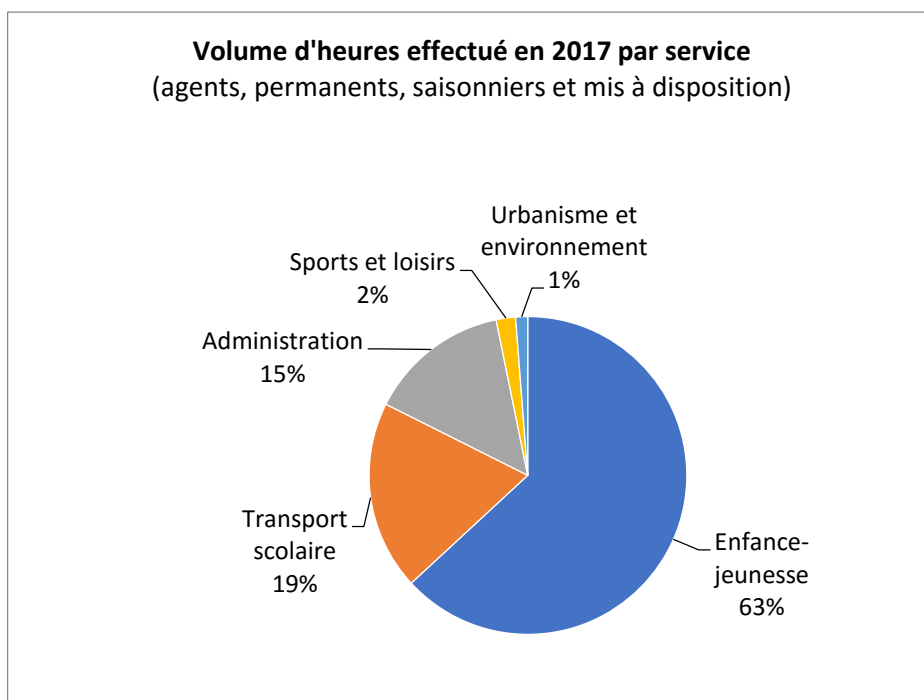
Enfin, la CC Perche recrute une cinquantaine de saisonniers pour animer les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

La durée annuelle de travail à temps plein au sein de la Communauté de Communes est de 1607 heures.

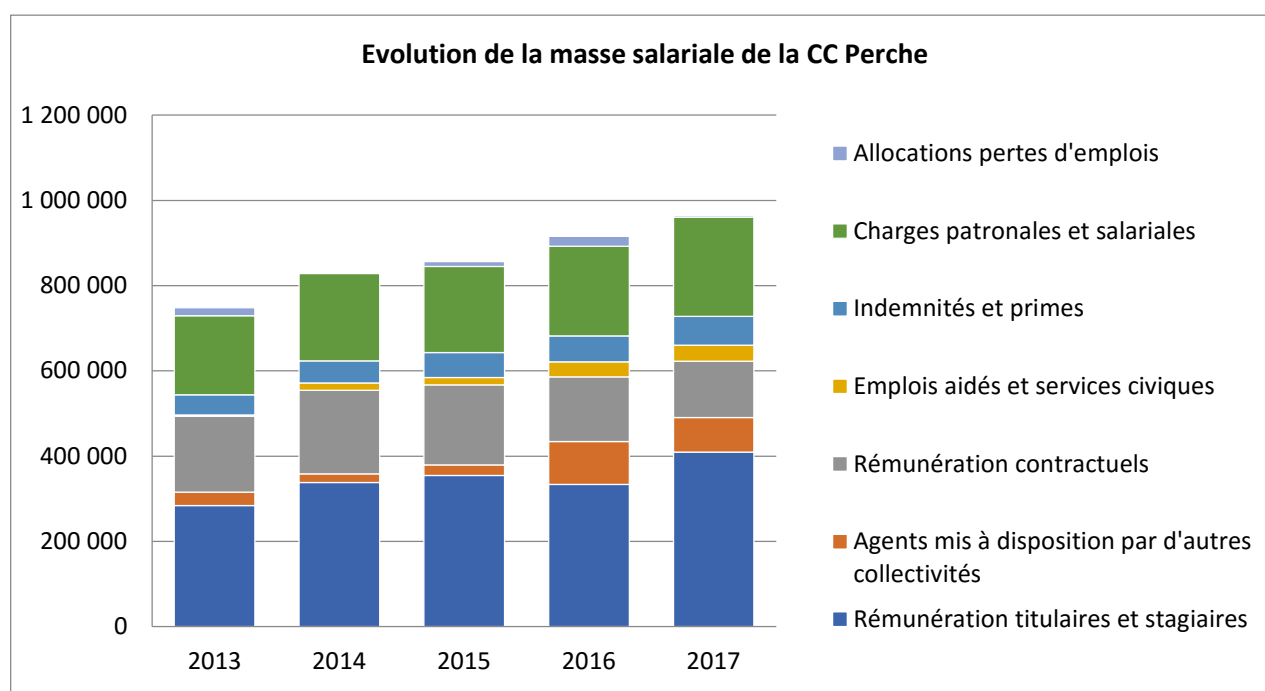
Près de 46 100 heures ont été effectuées au total en 2017 par les services de la Communauté de Communes, tous agents confondus (agents permanents, saisonniers et mis à disposition par les communes). Cela représente 28,7 équivalents temps plein (ou ETP).

#### **Répartition des effectifs par service :**

Le service enfance-jeunesse représente 63% des heures effectuées (18.1 ETP), le transport scolaire 19% (5.5 ETP), le service administratif et technique 15% (4.1 ETP), le service sports et loisirs 2% (0.6 ETP) et l'urbanisme et environnement 1% (0.4 ETP).



## Evolution de la masse salariale :



En 2017, 3 nouveaux agents ont intégré la CdC :

- Le conducteur de car de Luigny a été transféré à la Communauté de Communes le 01/01/2017,
- Un agent mis à disposition par Authon du Perche jusqu'en 2016 a été muté à la CdC le 01/01/2017 car il effectue plus d'heures pour l'EPCI. C'est la CdC qui le met à présent à disposition de la Mairie.
- Un animateur supplémentaire a été recruté à l'automne 2017 pour tenir compte de l'augmentation des effectifs des accueils de loisirs le mercredi.

La mutualisation de personnels communaux s'est également accentuée en 2017 :

- Mise à disposition d'un chargé de mission d'urbanisme par la Mairie de Nogent-le-Rotrou (1/3 temps),
- Mise à disposition des services techniques de la Mairie de Nogent le Rotrou pour des petits travaux,
- Mise à disposition d'une chargée de communication pour la rédaction du magazine intercommunal.

## 1.4. Investissements

Dépenses d'investissement réalisées par la CC Perche entre 2009 et 2017 :

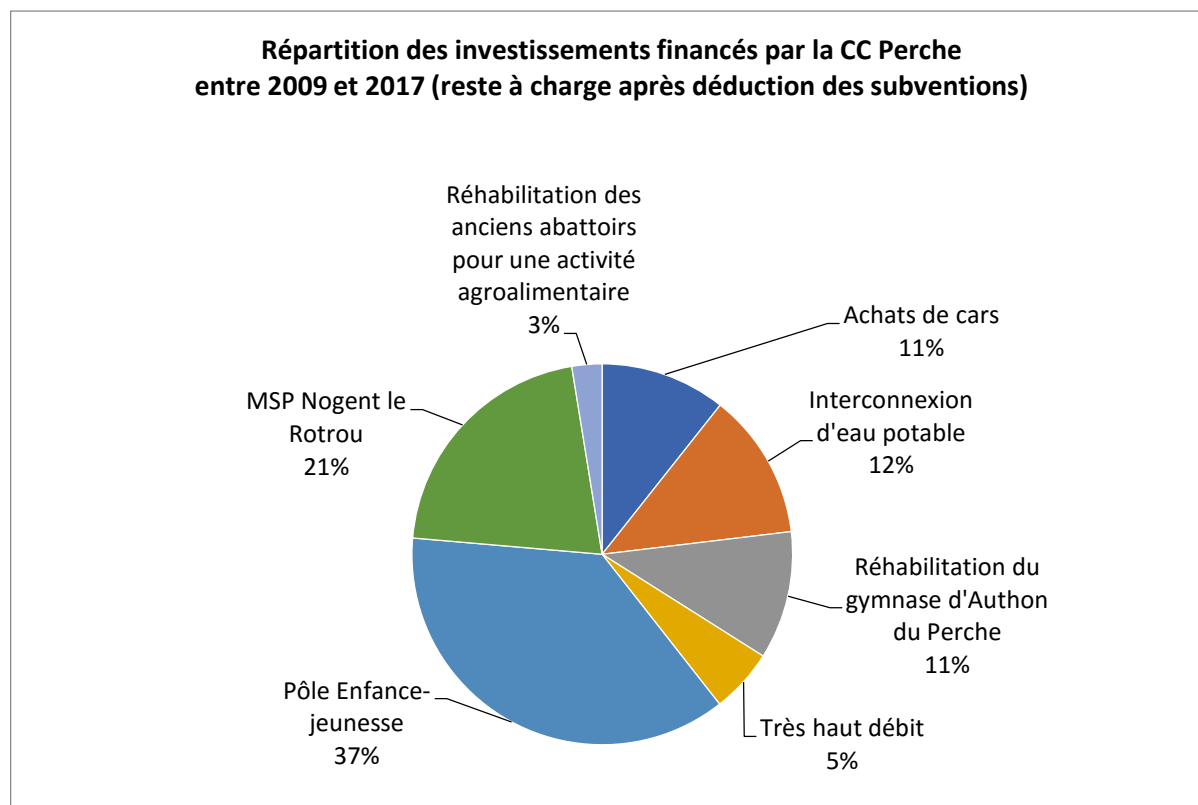
DEPENSES /HT	Période 2009- 2014	2015	2016	2017	TOTAL
Achats de cars	592 988	149 900	0	0	<b>742 888</b>
Interconnexion d'eau potable	2 638 586	11 604	693 508	8 248	<b>3 351 946</b>
Réhabilitation du gymnase d'Authon du Perche	1 094 495	0	0	0	<b>1 094 495</b>
Très haut débit	124 000	55 000	55 000	22 673	<b>256 673</b>
Pôle Enfance-jeunesse	1 928 494	1 944 541	243 428	22 844	<b>4 139 307</b>
MSP Nogent le Rotrou	0	40 595	1 551 811	530 153	<b>2 122 558</b>
Boucles à vélo	118 202	14 048	33 002	0	<b>165 252</b>
MSP Authon du Perche	0	0	0	7 658	<b>7 658</b>
Réhabilitation des anciens abattoirs pour une activité agroalimentaire	0	0	0	136 045	<b>136 045</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 496 765</b>	<b>2 215 688</b>	<b>2 576 748</b>	<b>727 621</b>	<b>12 016 823</b>



La Communauté de Communes a réalisé plus de 12M€/HT d'investissements entre 2009 et 2017. Elle a obtenu 7.28 M€ de subventions pour ceux-ci (soit un taux de subventionnement moyen d'environ 60%).

L'autofinancement de la Communauté de Communes s'est élevé 4.7 M€ (soit 40% des projets).

Le volume des investissements s'est infléchi en 2017, mais des projets sont en préparation et devraient aboutir sur la période 2018-2020) : réhabilitation des anciens abattoirs pour une activité agroalimentaire, maison de santé d'Authon du Perche, PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), interconnexion de St Bomer en eau potable, travaux sur la zone d'activité en prévision de l'extension de Marie Laure PLV.



## 1.5. Endettement

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 14,163 M€. Il se répartit comme suit entre les différents budgets de la Communauté de Communes :

- Budget principal : 3,125 M€
- Budget annexe des transports scolaires : 0.106 €
- Budget annexe des zones d'activité (ex-SYNDIVAL) : 2,869 M€
- Budget annexe de l'immobilier économique (ex-SYVAL) : 8,062 M€

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2017. 802 057 € de capital ont été remboursés en 2017, allégeant l'endettement de 5.4%. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'endettement de la Communauté de Communes s'élève à 742€/habitant (783€ en 2017).

L'annuité à payer en 2018 sera de 1,187 M€ (dont 284 422€ d'intérêt). Elle est en progression par rapport à l'année passée (+100 032€ d'amortissement du capital, +28 556€ d'amortissement des intérêts). Cela s'explique par le début d'amortissement des deux emprunts contractés fin 2016 pour la réhabilitation des anciens abattoirs en activité de découpe.

L'état récapitulatif des emprunts est joint en annexe du présent document.

Le profil d'extinction de la dette est le suivant, tous budgets confondus :

Année	Capital restant dû début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Annuité	Dette/ hab	Variation capital / N-1	Variation intérêts / N-1
2018	14 162 757,68	902 186,38	284 421,85	1 186 608,23	738,72	100 032,11	28 556,41
2019	13 260 571,29	910 060,01	265 074,24	1 175 134,24	691,66	7 873,63	-19 347,62
2020	12 350 511,28	882 337,23	244 972,84	1 127 310,07	644,20	-27 722,77	-20 101,40
2021	11 468 174,05	908 179,81	226 439,76	1 134 619,57	598,17	25 842,57	-18 533,08
2022	10 559 994,24	922 674,75	206 013,51	1 128 688,26	550,80	14 494,94	-20 426,25
2023	9 637 319,49	928 847,39	185 346,56	1 114 193,96	502,68	6 172,65	-20 666,95
2024	8 708 472,10	944 542,97	165 164,41	1 109 707,38	454,23	15 695,57	-20 182,15
2025	7 763 929,13	946 938,43	144 244,82	1 091 183,25	404,96	2 395,46	-20 919,60
2026	6 816 990,70	784 286,49	124 270,97	908 557,46	355,57	-162 651,94	-19 973,84
2027	6 032 704,22	796 935,05	110 731,35	907 666,40	314,66	12 648,56	-13 539,62
2028	5 235 769,16	719 499,98	91 221,05	810 721,03	273,09	-77 435,07	-19 510,30
2029	4 516 269,19	694 750,56	78 071,20	772 821,76	235,57	-24 749,41	-13 149,86
2030	3 821 518,62	689 705,24	66 226,65	755 931,89	199,33	-5 045,32	-11 844,54
2031	3 131 813,38	478 124,63	54 399,45	532 524,08	163,35	-211 580,61	-11 827,20
2032	2 653 688,75	490 491,90	43 902,82	534 394,72	138,41	12 367,27	-10 496,63
2033	2 163 196,85	493 957,64	32 901,49	526 859,13	112,83	3 465,74	-11 001,33
2034	1 669 239,21	404 788,40	20 537,52	425 325,92	87,07	-89 169,24	-12 363,97
2035	1 264 450,81	308 364,93	16 908,82	325 273,75	65,95	-96 423,47	-3 628,70
2036	956 085,87	308 149,13	13 236,10	321 385,23	49,87	-215,80	-3 672,72
2037	647 936,74	250 716,91	9 617,29	260 334,20	33,80	-57 432,22	-3 618,81
2038	397 219,83	77 331,71	6 788,76	84 120,47	20,72	-173 385,20	-2 828,53
2039	319 888,13	46 396,33	5 990,79	52 387,12	16,69	-30 935,38	-797,97
2040	273 491,80	47 208,26	5 178,86	52 387,12	14,27	811,94	-811,94
2041	226 283,54	48 034,41	4 352,71	52 387,12	11,80	826,14	-826,14
2042	178 249,13	48 875,01	3 512,11	52 387,12	9,30	840,60	-840,60
2043	129 374,12	49 730,32	2 656,80	52 387,12	6,75	855,31	-855,31
2044	79 643,80	50 600,60	1 786,52	52 387,12	4,15	870,28	-870,28
2045	29 043,19	51 486,08	901,01	52 387,09	1,51	885,48	-885,51
2046	-22 442,89	0,00	0,00	0,00	-1,17	-51 486,08	-901,01
<b>TOTAL</b>	<b>15 881 591,91</b>	<b>2 968 556,89</b>	<b>18 850 148,80</b>				

(\*) Population (Insee 2013) : 19172 habitants

Le remboursement prévisionnel jusqu'à 2020 est le suivant pour chacun des budgets :

	2018		2019		2020	
	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts
<b>Budget principal</b>	167 722	50 220	171 363	46 832	174 719	43 329
<b>Budget annexe Transport</b>	28 695	3 540	29 258	2 551	17 372	1 544
<b>Budget annexe ZA</b>	191 558	106 852	181 472	101 121	147 862	95 246
<b>Budget annexe Immobilier économique</b>	514 212	123 810	527 967	114 570	542 383	104 854
<b>TOTAL</b>	<b>902 187</b>	<b>284 422</b>	<b>910 060</b>	<b>265 074</b>	<b>882 938</b>	<b>244 973</b>
<b>Différence N-1</b>	+100 032	+28 556	+7 874	-19 347	-27 723	-20 101

### 3. Les perspectives et orientations

Les orientations stratégiques sont les suivantes pour la période 2018-2020 :

- Poursuivre le programme d'investissements engagé ;
- Maintenir l'épargne de gestion et l'autofinancement de la Communauté de Communes en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en réduisant l'endettement.

#### 2.1. Perspectives 2018-2020

La Communauté de Communes du Perche est actuellement dans une phase de croissance. Plusieurs compétences ont été transférées au 01/01/2017, ayant un impact sur l'organisation, le fonctionnement et les finances de la Communauté de Communes.

Il est en particulier prévu :

- Une montée en charge de de la Communauté de communes en matière de développement économique : gestion des zones d'activité et de l'immobilier économique, promotion du tourisme,
- Un développement de l'action de la CdC en matière d'aménagement de l'espace et de politique de l'habitat : élaboration d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), participation aux travaux d'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) portés par le Pôle d'Equilibre Territorial du Perche, etc.
- La poursuite des efforts engagés au cours des années précédentes en matière de services à la population, avec un focus sur la santé,
- La finalisation du programme d'interconnexions d'eau potable et l'organisation de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Pour porter ce développement, la Communauté de Communes a mis en œuvre en 2016 deux outils, indispensables pour planifier l'action de la CdC, optimiser l'utilisation des ressources, mais également favoriser une meilleure organisation et solidarité territoriale :

- Schéma de mutualisation des services,
- Pacte financier et fiscal.

Sur le plan financier, la Communauté de Communes devra en 2018 et 2019 préserver son autofinancement pour financer le programme pluriannuel d'investissements envisagé.

#### 2.2. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2018

Les dépenses et recettes de fonctionnement en ont été fortement impactées en 2017 par les transferts de compétences opérés en début d'année, à l'adhésion des 3 nouvelles communes et la mise en service de la Maison de santé. A noter néanmoins que certains services génèrent des recettes (loyers, subventions, etc.).

Les charges nouvelles se répartissent globalement comme suit :

- Intervention économique (dont tourisme et participation à la zone d'activité de Luigny) : 1 686 000€
- Aire d'accueil des gens du voyage : 56 800 (80 700€ en dépenses, 23 900 € en recettes)
- Urbanisme : 16 400 €
- Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations : 33 000€
- Maison de Santé : 32 900 € (89 000 € en dépenses, 56 100€ en recettes)

Ces charges nouvelles se sont réparties dans les différents postes comptables, induisant une augmentation importante des charges à caractère général, des autres charges de gestion courante, des charges financières et des dotations aux amortissements. A contrario et pour tenir compte de ces transferts financiers, les attributions de compensations versées aux communes ont diminué de plus de 1.4 M€ entre 2016 et 2017.

L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement pour 2018 se caractérise ainsi :

- Augmentation des subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes « Zones d'activités » et « Immobilier économique » liées aux projets en cours : travaux sur la zone d'activité de l'Aunay pour l'extension de Marie Laure Promo Action...
- Augmentation de la charge de l'emprunt en 2018 : + 100 130€ en capital et +26 800€ en intérêts (début de remboursement des emprunts liés à la réhabilitation des anciens abattoirs)

- Evolution des charges de personnel liées à la mise en œuvre des compétences nouvelles (urbanisme, GEMAPI, économie...)
- Incertitudes sur les évolutions des dotations (et notamment le FPIC et la DGF), non connues à ce jour
- Baisse de la CVAE (-105 500€ par rapport à 2017). Autres recettes fiscales pas encore connues.

En particulier, en matière de ressources humaines, les évolutions envisagées sont les suivantes :

- Poursuite de la réorganisation des services administratifs tenant compte de l'évolution de la CdC
- Nouveaux agents prévus en 2018 :
  - o Une assistante administrative recrutée au siège pour tenir compte de l'évolution de la charge de travail liée aux transferts de compétences
  - o Réalisation en interne du nouveau contrat enfance-jeunesse -> détachement de la directrice de l'ALSH 3-6 ans pendant 8 mois (1 animateur complémentaire recruté sur la période)
  - o Internalisation du ménage de la Maison de la maison de santé de Nogent (prestation en 2017)
- Mutualisation de personnels avec les Communes :
  - o Urbanisme avec la Mairie de Nogent le Rotrou : passage d'1/3 temps à ½ temps en 2018 pour la mise en œuvre du PLUI
  - o Développeur économique mutualisé à l'échelle du PETR (3 CdC dont 1/2 temps pour la CC Perche)
  - o Conducteur de car de Margon : recrutement prévu par la CC Perche en juillet 2018 suite au départ en retraite du conducteur + mise à disposition de Margon (l'inverse aujourd'hui)
  - o Agents techniques communaux pour l'entretien des zones d'activité et la prévention contre les inondations
  - o Service communication avec la Mairie de Nogent pour la rédaction du magazine Ma'ComCom

### 2.3. Investissements projetés en 2018-2019

Un programme pluriannuel d'investissements a été défini pour la période 2018-2020. Les principaux investissements envisagés sur la période sont :

- Réhabilitation des anciens abattoirs afin d'y implanter une activité industrielle,
- Aménagement de la Maison de Santé d'Authon du Perche,
- Lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI),
- Travaux préparatoires sur la ZA de l'Aunay en vue de l'extension de Marie Laure PLV,
- Travaux de rénovation et de sécurisation de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- Interconnexion de Saint Bomer avec Soizé,
- Poursuite du déploiement du très haut débit (THD),

#### • **Réhabilitation des anciens abattoirs afin d'y implanter une activité industrielle :**

Le projet global de réhabilitation des abattoirs est évalué à 4.243M€/HT (tout inclus). Les travaux ont débuté fin 2017 et vont se poursuivre au cours du printemps 2018.

Le reste à charge pour la CdC (3.8M€) est financé par 3 emprunts qui ont été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : l'un de 120 000€ pour l'achat du bâtiment, les de autres de 3.650M€ pour les travaux.

#### • **Aménagement de la Maison de Santé d'Authon du Perche :**

Le projet vise à aménager une Maison de santé sur Authon du Perche pour accueillir 4 médecins, 1 podologue, le cabinet infirmier et un autre praticien. L'architecte a été sélectionné et l'avant-projet sommaire a débuté au dernier trimestre 2017. A ce stade, le projet est estimé globalement à 730 000€/HT (incluant l'achat du bâtiment, les études de maîtrise d'œuvre, les travaux, les frais divers...). Les praticiens travaillent actuellement sur le projet de santé, en lien avec l'Agence Régionale de Santé. Les travaux devraient débuter fin 2018. Le reste à charge pour la CdC est de 350 000€. Il sera autofinancé sur 2018 et 2019.

#### • **Lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

La Communauté de Communes a prescrit début 2018 l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Ce document sera élaboré sur 4 ou 5 ans. Le budget global est estimé à 250 000€/HT.

#### • **Travaux préparatoires sur la ZA de l'Aunay en vue de l'extension de Marie Laure PLV**

L'entreprise Marie Laure PLV implanté sur la zone d'activité de l'Aunay, à Nogent le Rotrou, réfléchit à un projet d'extension. Si celui-ci aboutit, la CdC devra étendre la voirie et les réseaux internes à la zone et réaliser des travaux d'aménagement foncier sur ses terrains. Le projet immobilier serait porté par la société d'économie mixte régionale qui demande une prise de participation à la SEM de la CdC à hauteur 600 000 € (10% du coût du projet).

- **Travaux de rénovation et de sécurisation de l'aire d'accueil des gens du voyage :**

Le site comprend 20 emplacements avec boxes individuels. 8 d'entre eux doivent être rénovés et l'intégralité du site doit être sécurisée (fermeture complète des boxes...). Le projet est estimé à 220 000€/HT. Il a obtenu une subvention de près de 50% de l'Etat au titre de la DETR (108 700€). Les travaux devraient être réalisés en 2018.

- **Interconnexion de Saint Bomer avec Soizé : maîtrise d'œuvre et marché de travaux**

Le projet d'interconnexion d'eau potable entre les 2 communes pour sécuriser St Bomer est estimé à 350 000€/HT. Le reste à charge pour la CdC devrait être de de 175 000€, sous réserve d'obtention des subventions. Le projet devrait être effectué sur la période 2018-2019.

- **Poursuite du déploiement du très haut débit (THD) :**

Une nouvelle convention a été signée en 2017 avec Eure-et-Loir Numérique pour couvrir le déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020. Dans celle-ci, il est prévu un versement de 1.594 M€ par la CdC qui comprend les 1.553M€ de la convention initiale auxquels s'ajoute une plus-value de 41 000€ sur le bilan de la 1<sup>ère</sup> phase (2013-2016).

Le paiement sera étalé sur 33 ans sous forme de subventions en annuités payées par la CdC au syndicat :

- Une subvention annuelle d'investissement qui permettra à Eure-et-Loir Numérique de payer le capital de l'emprunt contracté pour financer cette opération. Celle-ci est estimée à 40 000€ en 2018 et 58 000 € à partir de 2019.
- Une subvention en fonctionnement pour le paiement des intérêts, estimée à 21 000€ en 2018, 29 000 € à partir de 2019.

• Programme pluriannuel d'investissements 2018-2020 :

	Coût global /HT	Coût global /TTC	Subventions	FCTVA	Emprunt	Autofinancement global CdC	Déjà mandatés (/TTC) <i>Exercices précédents</i>	Autofinancement CC Perche			
								Restes à réaliser 2017 /TTC	2018	2019	2020
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>											
MSP de Nogent le Rotrou	2 253 438	2 634 126	1 130 000	374 600	1 000 000	123 438	2 547 070	87 056	0	0	0
Très Haut Débit	1 828 000	1 828 000				1 828 000	256 673		40 000	58 000	58 000
MSP d'Authon du Perche	730 000	849 000	380 000	112 500		350 000	9 190	58 824	150 000	200 000	0
PLUI	250 000	300 000				250 000			75 000	75 000	100 000
Aire d'accueil des gens du voyage	220 000	264 000	108 700	43 300		111 300			111 300	0	0
Interconnexion St Bomer	350 000	420 000	175 000	68 800		175 000			40 000	135 000	0
Véhicule CC	12 500	15 000				15 000			15 000	0	0
Equipements divers	37 500	45 000				45 000		3 435	15 000	15 000	15 000
<b>TOTAL</b>	<b>5 681 438</b>	<b>6 355 126</b>	<b>1 793 700</b>	<b>599 200</b>	<b>1 000 000</b>	<b>2 897 738</b>	<b>2 812 933</b>	<b>149 315</b>	<b>446 300</b>	<b>483 000</b>	<b>173 000</b>
<b>BUDGET TRANSPORT</b>											
Achat car	140 000	168 000	28 000	27 500		112 000			0	0	112 000
<b>TOTAL</b>	<b>140 000</b>	<b>168 000</b>	<b>28 000</b>	<b>27 500</b>	<b>0</b>	<b>112 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>112 000</b>
<b>BUDGET IMMOBILIER ECONOMIQUE</b>											
Réhabilitation des anciens abattoirs	4 243 000		443 000		3 770 000	30 000	120 000	3 684 378	30 000	0	0
Aménagement foncier MLPLV	900 000				800 000	100 000			100 000		
Participation SEM (MLPLV)	600 000					600 000				300 000	300 000
Fonds de concours Mairie NLR rond-point ?											
<b>TOTAL</b>	<b>5 743 000</b>	<b>0</b>	<b>443 000</b>	<b>0</b>	<b>4 570 000</b>	<b>730 000</b>	<b>120 000</b>	<b>3 684 378</b>	<b>130 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
<b>BUDGET ZA</b>											
Extension ZA l'Aunay (MLPLV)	400 000	480 000		78 700		321 300			321 300		
<b>TOTAL</b>	<b>400 000</b>	<b>480 000</b>	<b>0</b>	<b>78 700</b>	<b>0</b>	<b>321 300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>321 300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 964 438</b>		<b>2 264 700</b>	<b>705 400</b>	<b>5 570 000</b>	<b>4 061 038</b>	<b>2 932 933</b>	<b>3 833 693</b>	<b>897 600</b>	<b>783 000</b>	<b>585 000</b>

## 2.4. Epargne et autofinancement de la Communauté de Communes

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté ces dernières années, les recettes réelles de fonctionnement ont baissé en 2014 et 2015, du fait de la baisse des dotations (DGF et FPIC). Cela a eu un impact sur l'autofinancement de la Communauté de Communes qui s'est réduit fortement en 2014 et est devenu négatif en 2015.

L'augmentation de la fiscalité en 2016 et en 2017 a permis de rétablir l'épargne nette de la Communauté de Communes à un niveau correct en 2016 et en 2017. L'épargne nette 2017 tient compte de l'intégration des budgets des deux syndicats dissous SYVAL et SYNDIVAL et de la reprise des emprunts.

### Evolution des recettes réelles de fonctionnement (\*):

<b>BUDGET CONSOLIDE</b>		<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>Projection CA 2017</b>
70	Produits des services et ventes	202 075	210 915	289 900
73	+ Impôts et taxes	2 665 747	6 739 861	7 799 403
74	+ Dotations et subventions	599 234	2 681 055	2 540 834
75	+ Autres produits de gestion courante	0	0	514 326
014	-Versement SICTOM	1 964 728	2 022 097	2 038 107
014	-Attributions de compensation	0	5 253 301	3 840 970
014	-Reversement FPIC et FNGIR	45 097	169 627	298 205
<b>TOTAL</b>		<b>1 457 232</b>	<b>2 186 806</b>	<b>4 967 180</b>

(\* Calcul = chapitres 70+73+74+75-014

### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (\*):

<b>BUDGET CONSOLIDE</b>		<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>Projection CA 2017</b>
011	Charges à caractère général	491 850	557 715	1 922 396
012	+Charges de personnel	873 407	932 825	1 000 233
65	+Autres charges de gestion courante	128 159	121 595	386 980
013	-Remboursements pour CAE /maladie	33 611	37 061	44 266
<b>TOTAL</b>		<b>1 459 805</b>	<b>1 575 074</b>	<b>3 265 343</b>

(\* Calcul = chapitres 011+012+65-013

### Evolution de l'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDE (budget principal et budgets annexes):

	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>Projection CA 2017</b>
<i>Recettes réelles de fonctionnement (RRF)</i>	1 457 232	2 186 806	4 967 180
<i>Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)</i>	1 459 805	1 575 074	3 265 343
<b>Epargne de gestion (=EBF)</b>	<b>-2 573</b>	<b>611 732</b>	<b>1 701 837</b>
<i>Intérêts d'emprunt</i>	59 892	57 043	253 835
<i>Produits - charges exceptionnelles (fonctionnement)</i>	12 367	-2 914	142 345
<b>Epargne brute (= CAF brute)</b>	<b>-50 098</b>	<b>551 775</b>	<b>1 590 347</b>
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>	90 879	126 244	802 974
<b>Epargne nette</b>	<b>-140 976</b>	<b>425 531</b>	<b>787 373</b>

L'autofinancement dégagé en 2017 permet d'envisager un autofinancement des investissements prévus pour 2018, sans avoir recours à l'emprunt, à l'exception des travaux sur la ZA de l'Aunay (emprunt de 800 000€ envisagé).

La Communauté de Communes devra être très vigilante sur les dépenses de fonctionnement pour ne pas réduire trop cet autofinancement et poursuivre les investissements projetés en 2019 et 2020, d'autant que l'évolution des recettes de fonctionnement reste incertaine (dotations en particulier).

Les investissements économiques en cours devraient contribuer à accroître les recettes de fiscalité « entreprise » (CFE et CVAE) mais pas avant 2021-2022 car les entreprises industrielles bénéficient d'une exonération de 3 ans.

L'encours global de la dette est important (14.2M€ au 31/12/17, soit 742€/habitant) et doit être réduit. Néanmoins, la capacité de désendettement de la CdC (tous budgets confondus) était de 8.91 ans au 31/12/2017 et reste tout à fait correcte (la zone médiane est comprise entre 8 et 11 ans).

## 2.5. PROSPECTIVE 2018-2020 (budget consolidé)

Une prospective financière est proposée sur la période 2018-2020, basée sur différentes hypothèses.

### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

		Projection 2018	Projection 2019	Projection 2020
70	Produits des services et ventes	292 799	295 727	298 684
73	Impôts et taxes	7 838 400	7 877 592	7 916 980
74	Dotations et subventions	2 500 000	2 500 000	2 500 000
75	Autres produits de gestion courante	498 000	667 000	667 000
014	Versement SICTOM	2 058 488	2 079 073	2 099 864
014	Attributions de compensation	3 841 000	3 841 000	3 841 000
014	Reversement FPIC et FNGIR	301 187	304 199	307 241
	<b>TOTAL</b>	<b>4 928 524</b>	<b>5 116 047</b>	<b>5 134 559</b>

(\*) Calcul = chapitres 70+73+74+75-014

#### Hypothèses prises :

- Produit des services : +1% par an
- Impôts et taxes : +0,5% par an (effet base)
- Dotations et subventions : pas d'évolution
- Autres produits de gestion courante : loyer Vallegrain partiel en 2018, intégral à compter de 2019
- Versement SICTOM : +1% par an
- Attributions de compensation : pas de modification (pas de transfert de charge envisagé sur la période)
- Reversement FPIC et FNGIR : +1% par an

### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

		Projection 2018	Projection 2019	Projection 2020
011	Charges à caractère général	1 941 620	1 961 036	1 980 647
012	Charges de personnel	1 050 000	1 080 500	1 091 305
65	Autres charges de gestion courante	410 000	414 100	418 241
013	Remboursements pour CAE /maladie	35 000	0	0
	<b>TOTAL</b>	<b>3 376 232</b>	<b>3 488 701</b>	<b>3 546 491</b>

(\*) Calcul = chapitres 011+012+65-013

#### Hypothèses prises :

- Charges à caractère général : +1,5% par an
- Charges de personnel :
  - 2018 : assistante administrative + ½ temps chargé de mission urbanisme (1/3 temps en 2017) + ménage Maison de santé+ réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP)
  - 2019 : fin de 2 emplois d'avenir (animateurs)
  - 2020 : +2%
- Autres charges de gestion courante : +1,5% par an
- Remboursement CAE/maladie : fin de deux emplois d'avenir en 2019

### AUTOFINANCEMENT CONSOLIDE (budget principal et budgets annexes)

	Projection 2018	Projection 2019	Projection 2020
<i>Recettes réelles de fonctionnement (RRF)</i>	4 928 524	5 116 047	5 134 559
<i>Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)</i>	3 366 620	3 455 636	3 490 193
<b>Epargne de gestion (=EBF)</b>	<b>1 561 904</b>	<b>1 660 411</b>	<b>1 644 367</b>
<i>Intérêts d'emprunt</i>	284 500	281 100	260 100
<i>Produits - charges exceptionnelles (fonctionnement)</i>	128 000	128 000	-3 000
<b>Epargne brute (= CAF brute)</b>	<b>1 405 404</b>	<b>1 507 311</b>	<b>1 381 267</b>
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>	902 200	952 400	929 600
<b>Epargne nette</b>	<b>503 204</b>	<b>554 911</b>	<b>451 667</b>

#### Hypothèse :

- Emprunt nouveau en 2018 pour l'aménagement de la ZA de l'Aunay en prévision de l'extension de Marie Laure Promo Action (remboursement à compter de 2019)



## ANNEXE 1 : ETAT RECAPITULATIF DES EMPRUNTS au 01/01/2018

### *Budget principal*

	Objet	Montant initial	Banque	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Date de fin	Nature	Capital au 01/01/18
1	Gymnase Authon	419 131	CDC	11/01/12	01/02/13	180	2028	fixe	308 869,18
2	Interconnexion SIE	168 342	CDC	11/01/12	01/02/13	120	2023	fixe	93 057,50
3	Interconnexion Nogent 3	49 320	Crédit Mutuel	04/11/13	31/01/14	120	2024	fixe	29 592,00
4	Bâtiment Pôle enfance Nogent	1 192 910	CDC	27/02/14	01/04/16	360	2045	Taux variable (livret A)	1 151 833,22
5	Bâtiment Pôle enfance Nogent	398 000	Caisse d'Epargne	31/03/14	05/09/14	180	2029	fixe	320 025,42
6	Interconnexion Souancé	130 000	Caisse d'Epargne	21/03/16	22/07/16	240	2036	fixe	121 810,43
7	Interconnexion Souancé (avance)	150 104	Agence de l'Eau	26/11/15	30/04/18	180	2032	fixe	150 103,71
8	MSP Nogent	1 000 000	CDC	31/05/16	30/05/17	240	2036	fixe	950 000,00

### *Budget annexe des transports scolaires*

	Objet	Montant initial	Banque	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Date de fin	Nature	Capital au 01/01/18
1	Achat car Beaumont les Autels	128 526	Caisse d'Epargne	11/12/09	10/01/10	120	2020	fixe	24 932,74
2	Achat car Nogent BT584HH5	102 900	Crédit Agricole	07/10/11	07/01/12	120	2022	fixe	44 586,05
3	Achat car CX407Z7	58 000	Caisse d'Epargne	26/07/13	05/03/14	120	2024	fixe	36 694,24

### *Budget annexe des zones d'activité*

	Objet	Montant initial	Banque	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Date de fin	Nature	Capital au 01/01/18
1		1 000 000	DEXIA / SFIL	24/11/03	01/06/04	180	01/05/19	Fixe	80 000,00
2		2 900 000	DEXIA / SFIL	21/05/08	01/08/09	300	01/05/34	Taux variable (EURIBOR	2 281 286,60
3		400 000	Crédit Mutuel	06/12/12	28/02/13	180	30/11/27	Fixe	292 276,62
4		130 000	Caisse d'Epargne	19/06/13	05/10/13	180	05/07/28	Fixe	99 764,42
5		285 399	DEXIA / SFIL	21/01/13	01/04/13	60	01/01/18	Fixe	16 196,30
6		123 000	Caisse d'Epargne	27/11/15	14/03/16	120	14/12/25	Fixe	99 902,79

### *Budget annexe de l'immobilier économique*

	Objet	Montant initial	Banque	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Date de fin	Nature	Capital au 01/01/18
1	Bâtiment Blue Web	2 400 000	BFT (filiale Crédit Agricole)	06/04/10	15/03/11	240	15/03/30	Taux variable (Euribor)	1 888 115,00
2	Bâtiment Blue Web	1 900 000	BFT (filiale Crédit Agricole)	09/11/10	15/03/11	180	15/12/25	Taux variable (Euribor)	1 156 960,99
3	Bât Blue web - travaux complémentaires	400 000	Crédit Mutuel	22/12/10	30/06/11	240	30/06/30	Fixe	284 983,72
4	Travaux	150 000	Caisse des dépôts	10/01/12	01/02/13	180	01/02/27	Fixe	110 539,10
5	Travaux	150 000	Caisse des dépôts	10/01/12	01/02/13	180	01/02/27	Fixe	110 539,10

6	Consolidation prêt relais	500 000	Crédit Mutuel	17/06/13	31/08/13	144	31/05/25	Fixe	337 159,49
7	Amélioration éclairage usine MLPLV	250 000	Crédit Mutuel	03/07/13	30/06/14	180	30/06/28	Fixe	195 454,38
8		250 000	Caisse d'Epargne	23/04/15	27/07/15	180	27/04/30	Fixe	213 235,29
9	Achat bâtiment AIM	120 000	Caisse des dépôts	22/07/16	21/08/17	240	21/08/36	Fixe	114 937,05
10	Réhabilitation abattoirs	2 050 000	Caisse des dépôts	17/11/16	04/05/17	240	04/02/37	Fixe	2 050 000,00
11	Réhabilitation abattoirs	1 600 000	Caisse des dépôts	17/11/16	04/02/18	240	04/11/37	Taux variable (livret A)	1 600 000,00